Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260702-206_07_06-DE

2026 – 07 – 06

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 02 juillet 2026

Le deux juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, Mme Caroline Paytra, Mme Céline Le Marouille Thomine, Mme Jessica Le Denmat, Mme Christelle Dubois, M. Guénaël Choupaux.

Absents excusés : M. Thierry Le Potier représenté par M. Vincent Guigo, M. François Le Tinnier représenté par M. Guénaël Choupaux.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Espace culturel multifonctions : Nouvelle tarification (réservations par l'association La Bobine)

M. Guigo rappelle que l'association La Bobine avait obtenu la gratuité de la salle Kastell d'Ô afin de lancer son activité de diffusion de films.
L'association souhaite programmer dix nouvelles séances d'octobre 2026 à juin 2027.
Considérant l'utilisation des gradins et de la régie, M. Guigo propose de fixer un tarif de location de la salle de 150.00€ par séance.
Une discussion s'engage sur cette proposition et il est notamment souligné que d'autres associations utilisent à titre gratuit les infrastructures communales (complexe sportif, maison des associations) pour exercer leurs activités.
Comme suite à ces échanges, M. Le Maire propose de fixer le tarif non pas à 150.00€ mais à 100.00€ par séance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité fixent le tarif de location de la salle Kastell d'Ô par l'association La Bobine à 100.00€ par séance avec l'utilisation des gradins et de la régie.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13/07/2026

UZEL, le 13/07/26

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST R.F. 22460